

Des voix: Règlement!

Une voix: Allons!

M. Daudlin: ... que la majoration du prix des carburants qu'il a annoncée hier soir aura vraisemblablement pour effet de réduire le revenu des agriculteurs d'à peu près 16 p. 100 au lieu des 12 p. 100 prévus, et que la réduction de 10c. que le ministre propose est tout à fait insuffisante? N'admet-il pas qu'on essaie de nous «passer un sapin» bleu de Terre-Neuve sous le couvert d'un dégrèvement fiscal et qu'en fait on impose directement la production alimentaire et, indirectement, tous les consommateurs canadiens?

Une voix: Exact.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député montre qu'il ne fait guère confiance aux agriculteurs canadiens en adoptant une attitude aussi défaitiste. Nous avons toujours besoin d'aliments. Nos agriculteurs peuvent en produire. Ils sont efficaces et, pour les aider, nous avons réduit de 10c. la taxe d'accise sur l'essence utilisée à des fins agricoles, ce qui leur donnera un sérieux coup de main.

En outre, nous aidons les agriculteurs à se constituer une caisse de retraite en les libérant de l'impôt sur la vente de leur ferme, à la fin de leur carrière. Nous allons défendre les intérêts des agriculteurs. Le député n'a pas besoin de s'inquiéter. Les agriculteurs auront un meilleur sort l'année prochaine que maintenant.

[Français]

ON DEMANDE POURQUOI ON IMPOSE UNE TAXE D'ACCISE DE 15c. LE GALLON AUX TRANSPORTS PUBLICS

M. Pierre Deniger (Laprairie): Monsieur le président, ma question s'adresse aussi à l'honorable ministre des Finances. En réponse à une de mes questions, le 23 novembre dernier, le ministre indiquait qu'il avait à cœur le sort des usagers du transport en commun au Canada et, hier soir, dans le budget, il indiquait aux gens de diminuer leur consommation de produits pétroliers. Le ministre peut-il dire aujourd'hui à la Chambre et au peuple canadien pourquoi il taxe les usagers du transport en commun en imposant une taxe d'accise de 15c. le gallon aux transporteurs publics urbains?

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouvernement accorde aux transports publics urbains un rabais de 10c. sur la taxe d'accise par rapport aux autres secteurs, à l'exception de l'agriculture et de la pêche, afin de favoriser l'utilisation des transports en commun. En outre, la banque de l'énergie qui sera financée à l'aide de la nouvelle taxe sur l'énergie et des autres recettes provenant de la taxe sur l'énergie aidera à créer des réseaux de transport urbain dans tout le Canada, car il s'agit là d'une mesure d'économie. Donc, il y aura du nouveau dans le domaine des transports en commun au Canada au cours des 12 prochains mois.

Questions orales

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA PUBLICATION DES DOCUMENTS TASCHEREAU

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le premier ministre à propos de ses déclarations récentes, rapportées par la presse, au sujet de la publication de ce qu'on appelle les documents Taschereau.

Le premier ministre est-il en mesure de nous dire à peu près vers quelle date ces documents seront publiés et si l'ancien gouvernement avait vraiment le droit de refuser de les publier après 30 ans? Enfin, d'après ce qu'on a pu établir jusqu'ici, la décision de ne pas publier ces documents visait-elle à protéger les intérêts des anciens gouvernements libéraux?

● (1440)

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les propos qui m'ont été attribués après une conférence de presse au sujet de ces dossiers, je les ai tenus en réponse à une question qu'on m'avait posée au sujet de deux dossiers, le dossier Featherbed et le dossier Taschereau. Pour ce qui est du dossier Featherbed, j'ai dit que d'après nous, il comportait principalement des racontars auxquels nous ne comptons pas donner créance en les publiant.

Quant au dossier Taschereau, nous l'étudions toujours. Nous cherchons le meilleur moyen de procéder à un examen valable et indépendant du contenu de ce dossier avant de décider si nous le publierons ou non.

* * *

LE BUDGET

L'INCOMPATIBILITÉ DES HAUSSES D'IMPÔT AVEC LES PROMESSES ÉLECTORALES

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je voudrais qu'il nous confirme que les augmentations d'impôt annoncées hier soir, de plus de trois milliards et demi de dollars en impôts personnels seulement, sont les plus élevées depuis la deuxième guerre mondiale et qu'elles se traduiront, pour la famille moyenne, par une dépense nette de \$260 à \$480 par année, selon que un ou les deux conjoints travaillent.

De quelle façon le ministre peut-il faire cadrer cette augmentation d'impôt avec la promesse que lui-même et le premier ministre ont faite aux Canadiens avant le 22 mai, à savoir que les impôts seraient considérablement réduits dans le premier budget conservateur en 17 ans?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je puis confirmer que ce budget et les mesures connexes offrent une importante réduction d'impôt dont bénéficieront les Canadiens; en effet, ces réductions se traduisent par 1.2 milliard de dollars en crédit d'impôt au titre de l'intérêt hypothécaire et de l'impôt foncier, pour 1980, que les députés d'en face essaient de bloquer, par un milliard de dollars, en 1981, en crédit d'impôt au titre de l'énergie, et par 1.4 milliard de dollars grâce à l'indexation de l'impôt sur le revenu.